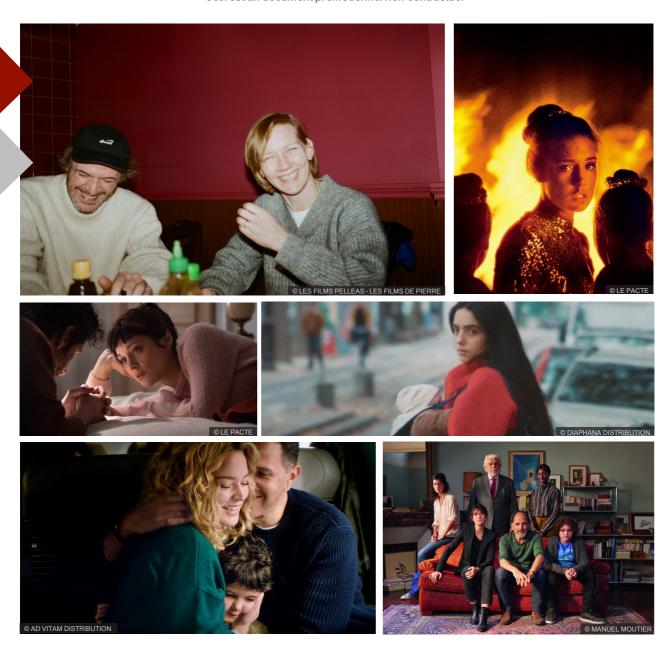


#### PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DU CINÉMA AVEC LA SOFICA CINEVENTURE 11

Ceci est un document promotionnel non contractuel



 $Ces films \, ne \, feront \, pas \, l'objet \, d'investissements \, de \, \, CINEVENTURE \, 11 \,$ 

# www.cineventure.fr

Afin de bénéficier de la réduction d'impôt, les titres des souscripteurs seront bloqués pendant au minimum 5 ans.. Dans l'hypothèse où les actions seraient cédées avant le délai de 5 ans, l'investisseur perdra l'avantage fiscal. L'attention du public est attirée sur les risques liés à CINEVENTURE 11, notamment le risque de perte en capital, le risque d'illiquidité ainsi que le risque fiscal. L'ensemble des facteurs de risques liés à l'Opération figurent à la section II. «Facteurs de risque» du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers

#### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (1)

#### RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ÉMETTEUR

Risque lié à la valorisation (risque modéré) : l'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire ; il est impossible de connaître à l'avance la valorisation des actions de la SOFICA au moment de la sortie. Il se peut aussi que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque d'annulation de l'opération (risque modéré) : dans le cas où le montant des souscriptions serait inférieur à 1 million d'euros, la SOFICA CINEVENTURE 11 ne pourrait être constituée.

Risque lié aux investissements adossés (risque modéré) : les investissements adossés (35% des investissements) bénéficient d'un engagement de rachat des droits à recette de la SOFICA au montant nominal. Les investissements adossés supportent les frais de gestion au même titre que les investissements non adossés. Il se peut que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, notamment en cas d'insolvabilité des garants et aucun investissement ne bénéficiera d'une garantie bancaire.

Risque lié à l'absence de protection de la directive AIFM (risque faible): la SOFICA ne relève pas du régime issu de la transposition en droit français de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (directive AIFM) dans la mesure où elle poursuit un objectif commercial la SOFICA ne doit donc pas désigner un dépositaire.

# QU'EST-CE QU'UNE SOFICA ?

CINEVENTURE 11 est une société de financement du cinéma et de l'audiovisuel (SOFICA).

Depuis 2014, la SOFICA accompagne des films français et européen ayant une carrière potentielle dans les grands festivals internationaux, tels que Cannes, Venise, Berlin, etc. voués à conjuguer reconnaissance artistique et intérêt du grand public, en France et à l'export.

L'investissement réalisé dans un film permet à la SOFICA d'acquérir des droits sur les recettes en salle, en DVD, VOD, à l'export et en TV-SVOD, au cours de la vie du film.

### L'EXPÉRIENCE DES FONDATEURS

est unique dans l'industrie cinématographique française : Jean Labadie a produit et distribué plus de 800 films dont près de 180 ont été présentés au festival de Cannes. Fondateur de la société «Le Pacte», distributeur et vendeur international de films, il a aussi été le fondateur de Bac Films en 1986 et s'illustre par une expérience de plus de 30 ans dans la production et distribution de films.

Grâce à un déploiement marketing et commercial en France et sur les grands marchés internationaux, ses films rencontrent tous les publics.

Les possibilités de cession de titres sont limitées.

# 2

#### UNE SÉLECTION AUDACIEUSE ET ÉQUILIBRÉE

Cineventure 11 investira 90 % de son capital social. 45% des investissements seront consacrés à la production et distribution de films, sélectionnés pour leur potentiel créatif et commercial (contrats d'association à la production et à la distribution non adossés). En parallèle, 20% seront investis en développement. Ce type d'investissement pourra générer une plus-value potentielle fortement limitée. Et enfin, 35% seront des investissements adossés à des sociétés établies du secteur. Les investissements adossés, qui ne produisent aucune plus-value, supportent les frais de gestion et ne font pas l'objet d'une garantie bancaire. Au total, 55% des investissements ne génèreront pas de rendement pour les investisseurs après prise en compte des frais de la SOFICA

L'investissement dans CINEVENTURE 11 présente un risque de perte en capital, et n'apporte aucune garantie de rendement pour les investisseurs. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT

qui assistera la SOFICA est composé de professionnels de la production, de la distribution et des ventes internationales. Parmi les 10 experts pressentis figurent des représentants de sociétés incontournables comme Le Pacte, Le Petit Bureau, Charades ou encore Federation Studio

3

#### RISQUES SPÉCIFIQUES AUX VALEURS MOBILIÈRES

Risque de perte en capital (risque élevé) : la SOFICA ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de liquidité (risque élevé) : en l'absence probable de marché secondaire, la liquidité est inexistante et la durée de blocage pourra atteindre 10 ans maximum (dissolution statutaire de la SOFICA), sauf dans le cas d'une dissolution anticipée, réalisée avec l'accord de la DGFIP.

20%

35%

45%

Risque de rentabilité plafonnée (risque modéré) : la SOFICA envisage de procéder à des investissements ne dépendant pas du succès commercial des films, aussi la rentabilité de ces investissements est plafonnée.

Risque lié au régime fiscal des SOFICA (risque faible) : il existe un plafonnement global de l'avantage fiscal fixé, pour l'imposition des revenus 2024, à 10.000 € majorés à 18.000 €, dans la limite de 25% du revenu net global du foyer, dans le cas de souscription au capital d'une SOFICA.

**PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE** 

# STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investissements en production et en distribution non adossés (non garantis)

Ces investissements permettent de s'associer à la production et à la distribution de films français ainsi qu'à des coproductions européennes, permettant une bonne diversification du risque. Dès la sortie en salles et pendant toute la vie du film, la SOFICA pourra récupérer une partie des recettes générées sur tous supports et partout dans le monde, en fonction du succès du film.

Investissements adossés

Ce type d'investissement fait l'objet d'un engagement de rachat à prix fixe par les producteurs adosseurs au maximum au bout de 5 ans, le prix étant le montant nominal investi par la SOFICA. Ces investissements adossés impliquent une diminution du potentiel de plus-value de la SOFICA et une exposition au risque de défaut des adosseurs. Le porteur ne réalisera pas de gain. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA et ne font pas l'objet d'une garantie bancaire.

Développement de projets d'auteurs

Les investissements dans le développement permettent de soutenir les travaux d'écriture et de préparation avant que le film trouve son financement. Il s'agit d'une catégorie d'investissement moins exposée puisque le producteur s'engage à rembourser dès que l'un des projets entre en production (subventions, chaines TV, etc), cependant les rendements de ces investissements seront nuls ou limités.

BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION DE 48%\* DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU EN INVESTISSANT DANS LA SOFICA CINEVENTURE 11, EN CONTREPARTIE D'UNE DUREE DE BLOCAGE DES PARTS DE 10 ANS MAXIMUM ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Exemple: Si vous investissez 10.000 euros avant le 31 décembre 2024 dans CINEVENTURE 11, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 4.800 euros au titre de votre impôt sur le revenu 2024 payable en 2025. Dans le cas d'un investissement SOFICA, le plafond global des niches fiscales est porté à 18 000€.

\* la réduction d'impôt de 30% est portée à 48% dans les conditions prévues à l'article 199 unvicies du Code Général des Impôt, tel que décrit au III.5.a et III.8.a

## **CALENDRIER**

31/12/2024 - 2025

Recettes salles France et ventes monde

2027

Recettes TV et monde

2030-2034

Clôture des souscriptions Réalisation des investissements 2026

Recettes vidéo et VOD France et monde

2028 - 29

Cession de droits résiduels

#### CARACTÉRISTIQUES DE LA SOFICA CINEVENTURE 11

STATUT	Société anonyme
MONTANT DE L'OFFRE AU PUBLIC	3.500.000 euros
MONTANT NOMINAL DE CHAQUE ACTION	100 euros
DURÉE DE BLOCAGE	minimum 5 ans / maximum 10 ans
PART DES INVESTISSEMENTS	90% conformément à l'article III.5.a du prospectus
SOUSCRIPTION MINIMALE	5.000 euros soit 50 actions
RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	48% du montant de la souscription dans la limite de souscription de 18.000 euros et 25% du revenu net global du foyer fiscal
DROIT D'ENTRÉE / FRAIS DE DOSSIER	Aucun
SOCIÉTÉS D'ADOSSEMENT	Le Pacte, Federation Studios, Folivari
SOUSCRIPTIONS	Jusqu'au 31 décembre 2024
FRAIS DE GESTION	3% ht (3,6% ttc) : Année 1 et 2 1,5% ht (1,8% ttc) : Années 3 et 4 2% ht (2,4% ttc) : Année 5 1% ht (1,2% ttc) : À partir de l'année 6
COÛT DE LANCEMENT DE L'OPÉRATION	5,5% ht (5,90% ttc) + 10 000 euros HT (12 000 euros TTC en année 1 seulement, dont :  3,5% de commissions de placement (TVA non applicable)

- 2% HT (2,6% TTC) + 10 000€ HT (12 000€ TTC) de frais de constitution



Apple Juice est la société à l'initiative des SOFICA Cineventure. Depuis leur création, Apple Juice est en charge de la gestion des SOFICA Cineventure, aussi bien sur le plan stratégique et financier que sur le plan opérationnel. Apple Juice est animée par une équipe de professionnels aux compétences complémentaires en matière de gestion d'actifs, gestion de véhicules d'investissement, et financements audiovisuels et cinématographiques.

Le Pacte

Le Pacte est une société indépendante de distribution, de production de films. Jean Labadie, fondateur de Bac Films en 1986 puis de Le Pacte en 2007, a distribué plus de 800 films en France et dans le monde, incluant de nombreux succès dans les plus grands festivals de cinéma. Il apporte sa très grande expertise métier aux SOFICA Cineventure.







